

Chartes et déclarations internationales

Maxime Rigaud

Code de Nuremberg (1947)

- **Consentement** volontaire
- Pour le **bien de la société**, pas d'alternative
- Justifiée par **connaissances**
- Eviter la **souffrance**
- Pas de **risque** de mort ou d'invalidité
- Risque < **importance humanitaire**
- **Moyens** de protection
- Praticqué par **personnel qualifié**
- Liberté du sujet **d'interrompre**
- Devoir du scientifique d'interrompre si danger

Déclaration d'Alma Ata (1978)

- Conférence internationale sur les soins de santé primaire
- Nécessité d'une action urgente globale
- **Soins de santé primaires :**
 - Education santé
 - Nutrition
 - Maternel et infantile
 - Assainissement de base et eau salubre suffisante
 - Vaccination et contrôle endémies
 - Traitements et fournitures médicaux de base.

Charte d'Ottawa (1986)

- **Promotion de la santé :**
 - D'avantage de maîtrise et de moyen de l'individu
 - Santé = ressource
 - But : bien-être complet
- **Définis aussi :**
 - Les conditions
 - Les moyens
 - Les actions (politique, environnements, action, etc.)
 - Engagement des participants à la promotion de la santé

Charte de Bangkok (2005)

- Lors de la 6^e conférence pour la promotion de la santé
- Mesures et engagements nécessaires
- Donner les moyens aux communautés
- Faire face aux changements ayant effet sur la santé

Question

- A. La charte de Bangkok se suffit à elle-même.
- B. Le code de Nuremberg empêcherai théoriquement la recherche de nouvelles chimiothérapies en phase 1.
- C. La prévention fait partie de la promotion de la santé.
- D. Avant le code de Nuremberg, la recherche médicale n'était pas contrôlée.
- E. La déclaration d'Alma Ata est centrée autour des soins de santé primaire, celle d'Ottawa autour de la promotion de la santé.

Réponse

- A. La charte de Bangkok se suffit à elle-même.
 - **FAUX**, elle vient compléter les chartes précédentes, en particulier celle d'Ottawa.
- B. Le code de Nuremberg empêcherai théoriquement la recherche de nouvelles chimiothérapies en phase 1.
 - **VRAI**, l'article numéro 5 l'empêcherai, mais le code date de 1947 et le sujet à évolué.
- C. La prévention fait partie de la promotion de la santé.
 - **VRAI**
- D. Avant le code de Nuremberg, la recherche médicale n'était pas contrôlée.
 - **FAUX**, c'est seulement le premier code international, grâce auquel les médecins nazi ont été jugés.
- E. La déclaration d'Alma Ata est centrée autour des soins de santé primaire, celle d'Ottawa autour de la promotion de la santé.
 - **VRAI**

Mentions légales

L'ensemble de ce document relève des législations française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction de tout ou partie sont réservés pour les textes ainsi que pour l'ensemble des documents iconographiques, photographiques, vidéos et sonores.

Ce document est interdit à la vente ou à la location. Sa diffusion, duplication, mise à disposition du public (sous quelque forme ou support que ce soit), mise en réseau, partielles ou totales, sont strictement réservées aux Instituts de Formation en Soins Infirmiers de la région Rhône-Alpes.

L'utilisation de ce document est strictement réservée à l'usage privé des étudiants inscrits dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers de la région Rhône-Alpes, et non destinée à une utilisation collective, gratuite ou payante.